

ABONNEMENT.
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Hors du Département.
 Un an 35 fr.
 Six mois 18

On s'abonne
 Chez MM. G. RICHARD et C^{ie},
 Passage des Princes,
 A PARIS,
 et chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

INSERIONS.
 Annonces, la ligne, 20 c.
 Réclames, 30
 Faits divers, 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne
 Chez MM. LAFITE-BULLIER et C^{ie},
 Place de la Bourse,
 A PARIS,
 et chez tous les Libraires.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
 Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

J.-R. DENAIS,
 Rédacteur en chef.

AVIS.

MM. les actionnaires de l'*Echo de l'Ouest* sont convoqués en assemblée générale, le vendredi 16 août 1872, à une heure, rue Saint-Jean, n° 8, au 1^{er} (maison Gaborit).

Cette assemblée a pour but de leur faire connaître la situation trimestrielle.

MM. les actionnaires qui ne pourraient se rendre à cette réunion sont priés instamment de choisir un mandataire pour les représenter. Ce pouvoir ne peut être donné qu'à un autre actionnaire.

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Pendant que, en haine de la religion, la démagogie poursuit de ses sarcasmes et de ses calomnies les congrégations religieuses, nous sommes heureux de montrer que tous ne sont pas de son avis. Il suffit de lire le discours de M. le duc de Noailles à l'Académie française, à l'occasion de la distribution des prix de vertu, pour voir comment savent se comporter ceux qui, au dire de M. Gambetta, ne peuvent former « qu'une espèce amollie et débilisée. »

Lorsqu'au moment de nos désastres, par une généreuse initiative, dont nous lui sommes très-reconnaissants, la ville de Boston voulut nous aider de ses secours, une souscription fut ouverte au profit des victimes de la guerre et produisit le chiffre énorme de 800,000 francs.

En réglant les comptes de cette œuvre généreuse, dit l'orateur, il resta une légère somme que les membres du comité de Boston eurent l'idée d'offrir à l'Académie, à l'occasion des prix de vertu

qu'elle devait distribuer cette année. Ce don pouvait devenir un prix destiné à la personne qui en serait trouvée digne par ses actes de dévouement pendant le siège de Paris.

« C'est, dit la lettre d'envoi, le montant d'une » souscription qui représente toutes les classes des » citoyens de Boston; c'est un moyen d'exprimer » la sympathie et le respect des Américains pour » le courage, la générosité et le dévouement désin- » téressé des Français pendant le siège de leur » capitale. »

« Cette somme est de 2,000 francs. L'Académie l'a reçue avec émotion et reconnaissance, et ce sentiment, elle l'a exprimé dans les termes que méritent un don de cette nature.

« Maintenant, Messieurs, à qui décerner ce prix exceptionnel ! Nous l'avouons avec fierté : quand il a fallu choisir celui qui en est le plus digne, les faits de courage et de dévouement, d'abnégation et de sacrifices se sont trouvés si nombreux que le choix nous a paru impossible. Dans notre enquête, nous n'avons trouvé parmi nous qu'une chose : l'égalité dans le patriotisme.

« C'est alors que nous avons eu la pensée de donner à ce prix le caractère le moins personnel et le plus collectif possible. Nous l'avons décerné à un corps entier, aussi modeste qu'il est utile, que tout le monde connaît, que tout le monde estime, et qui, dans ces temps malheureux, s'est acquis une véritable gloire par son dévouement. Nous voulons parler de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes. Vous savez tous à quelle carrière ils consacrent leur vie, et avec quel dévouement désintéressé, avec quelle paternelle simplicité ils l'accomplissent.

« Quant aux événements dont il s'agit ici, nous n'avons qu'à laisser parler les faits. Lorsque l'on vit la patrie en danger, le sentiment qui nous émut tous les émut vivement; ils se demandèrent comment ils pourraient concourir à sa défense et soulager ses maux. Deux fibres vibrèrent à la fois dans leurs cœurs; celle du citoyen et celle du chrétien; deux sentiments, deux vertus les entraînèrent : le patriotisme et la charité.

« Dès le 12 août, le frère Philippe, que tout le monde connaît par le chef-d'œuvre d'Horace Ver-

net, écrit au ministre de la guerre pour lui dire qu'il met à sa disposition tous les établissements et toutes les écoles communales que son institut possède, ainsi que tous les membres qui le composent, et ses novices, et lui-même, et tout son conseil, pour prodiguer partout leurs soins aux malades et aux blessés. Le ministre usa de leur bonne volonté, mais d'eux-mêmes les Frères se mirent à l'œuvre.

« Ils établirent à leur compte une grande ambulance rue Oudinot; ils fournirent un personnel dévoué aux ambulances organisées par la grande Société de secours dans les gares de chemins de fer pour l'arrivée des convois de blessés, et ils organisèrent un service de même nature pour un grand nombre d'ambulances particulières.

« C'est alors que la Société de la presse fit appel à leur dévouement pour les enrôler dans son entreprise, en qualité de brancardiers sur les champs de bataille et d'infirmiers dans les ambulances. Les Frères acceptèrent avec enthousiasme. Ils fournirent cinq à six cents des leurs, qui furent constamment et gratuitement occupés à ces deux services. Les jours de bataille, ils étaient plus nombreux.

« Il faut ajouter, Messieurs, que leurs écoles ne furent jamais fermées, ni leurs classes interrompues pendant toute la durée du siège. Ils suffirent à tout : à l'enseignement scolaire, aux ambulances intérieures et aux combats. Ils se dédoublèrent; chaque Frère marchait à son tour. Un jour il fai-

« Ils étaient en concurrence entre eux pour partir. Le jour où le frère Nethelme fut tué à la bataille du Bourget, ce n'était pas à lui de marcher.

« C'est ainsi qu'ils eurent constamment leurs places, et sur les remparts, et dans les batailles qui se livrèrent devant nos murs : la bataille de Champigny, celle du Bourget, celle de Buzenval et l'attaque de Montretout.

« Ces jours-là on les voyait de grand matin, par un froid rigoureux, traverser Paris, au nombre de 3 à 400, salués par la population, le Frère Philippe en tête, malgré ses quatre-vingts ans, en les envoyant au combat, où il ne pouvait les suivre. Quant aux Frères, ils affrontaient le feu, comme

s'ils n'avaient fait que cela toute leur vie, admirables par leur discipline et leur ardeur. C'est ce que tout le monde a proclamé. Ils étaient réunis par escouades de dix, un médecin avec eux, et ils marchaient comme un régiment. Arrivés au combat, les reins ceints d'une corde, et s'avançant deux par deux avec un brancard, ils se répandaient, courant toujours du côté du feu, relevant les blessés, les portant avec soin jusqu'au médecin et aux voitures d'ambulance. Pour chaque bataille, il y aurait une foule de traits à signaler. « Mes Frères, leur criait un jour un de nos généraux, l'humanité et la charité n'exigent pas qu'on aille si loin. » Un autre chef descendit de cheval et embrassa l'un d'eux, sous le feu du canon, en lui disant : « Vous êtes admirables, vous et les vôtres ! »

« C'est qu'en effet, dans le plus fort de la mêlée, ils couraient à nos blessés, sous les balles et la mitraille, mêlés cordialement avec nos soldats, qui les regardaient comme des camarades. Ils marchaient de concert : l'un, comme on l'a remarqué, portait l'épée qui tue, l'autre la croix qui sauve. Puis, le lendemain des batailles, ils ensevelissaient les morts. Eux-mêmes eurent à pleurer deux des leurs qui furent tués; plusieurs furent blessés, et dix-huit périrent par suite de maladies contractées près des blessés et des malades.

« Ces soldats pacifiques se retrouvaient ensuite, soit paisiblement au milieu de leurs enfants, à l'école, soit, doux et affectueux, auprès des malades qu'ils soignaient.

ce dévouement que la charité chrétienne inspire. Dès l'origine de la guerre, ils sollicitèrent dans toutes les provinces les emplois les plus pénibles et les plus dangereux. Ils demandèrent à faire partie de l'armée du Rhin. Leurs établissements devinrent des casernes; ils organisèrent partout de nombreuses ambulances pour nos soldats ou pour nos mobiles, pour nos recrues ou pour nos blessés. Tout cela est constaté par des correspondances multipliées, par des remerciements de maires ou d'officiers.

« De même qu'à Paris, les Frères parurent sur tous les champs de bataille de province : à Dijon, à Alençon, à Pouilly, à Pontarlier, partout où l'on

Feuilleton de l'Echo de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE VII.

LA NUIT FATALE.

(Suite.)

— Comment donc ! moussié, je vous conduirai moi-même; mais je vous supplie de ne pas porter plainte, nous sommes si pressés, vous savez.

— Je n'ai aucune plainte à porter, je désire voir de plus près l'opération.

— Ah! oui, très-bien, cela vous amusera.

— Le misérable! pensa Narbut, cela m'amusera. Et dire qu'il n'a pas seize ans.

Ils descendirent ensemble et traversèrent la place. Svinin était on ne peut plus satisfait du résultat de l'expédition et fumait un

papiros, en se chauffant au feu de biva.

— Eh! eh! mon cher, fit-il en tendant la main au professeur, j'avais oublié de vous faire prévenir, ou plutôt j'avais craint le froid pour vous. Mes traqueurs font bien la besogne; dans ce quartier, la chasse marche à merveille. Voulez-vous un papiros?

— Merci, Excellence; fumer si matin, me fatigue.

— Vous êtes des efféminés en Suisse, mon cher, moi, je fumerai nuit et jour, et pourvu que les choses du service aillent bien, je suis content.

— Tout va donc comme vous le voulez?

— Comment donc, mon cher, mais si ça continue, nous aurons plus de recrues que Sa Majesté l'empereur n'en a demandé; voyez-moi un peu cela, dans ce carré, nous avons déjà plus de cent volontaires.

— Vous avez même des vieillards et des enfants.

— Comment donc, mon cher, nous avons de tout; demain, nous ferons le triage, à la citadelle. Au quartier juif, il doit y avoir encore plus d'enthousiasme pour le service; vous savez. C'est Nabelkof qui est chargé du recrutement; ce doit être drôle,

— Qui est Nabelkof?

— Ah! vous ne savez pas, c'est ce cadet de grenadiers, qui portait le chapeau pointu au bal de la Bagratief. Le pauvre diable l'avait acheté à un juif. Il est furieux de ses huit jours de citadelle, et, pour le dédommager, je lui ai permis d'aller recruter là-bas. Voulez-vous venir y jeter un coup-d'œil?

— Volontiers, mais je n'ai pas de cheval.

— N'est-ce que cela, attendez.

Et, se retournant du côté des Cosaques : — Ici, fit-il à un cavalier. Donne ton cheval et ton manteau, dit-il. Le Cosaque mit pied à terre.

— Dans une heure, on te le rendra ici; en attendant, va recruter.

Le soldat ne se le fit pas dire deux fois : pour lui, recruter, signifiait piller.

Un quart d'heure après, Svinin et son ami entraient dans le quartier juif.

Là, plus encore qu'à la place aux Herbes, les scènes de douleur étaient navrantes (1).

(1) Ephémérides polonaises. — Tous les détails de ces épouvantables scènes sont tirés des journaux russes et polonais de l'époque, quelques noms seuls sont changés.

« Les jeunes gens se mariant, dans cette religion, presque toujours avant dix-huit ans, un grand nombre des victimes du recrutement laissaient une femme et des enfants, voués à la misère. Au moment de leur arrestation et de leur départ, ce n'étaient que cris de désespoir, lamentations, efforts de leurs malheureuses femmes pour les retenir, malgré les soldats. Repoussées avec brutalité, arrachées des bras de leurs maris, elles suivaient, avec leurs petits enfants, les convois des prisonniers, en sanglotant et maudissant leurs persécuteurs. »

Nabelkof avait bien fait les choses. La maison d'Abraham avait été des premières attaquées.

Comme on peut bien le penser, Rubén était sur la liste fatale. Surpris à l'improviste par l'invasion des grenadiers, il n'avait eu que le temps de se blottir sous un canapé, sur lequel Noémi avait, en toute hâte, jeté de sordides haillons.

Quant à Abraham, il était resté, espérant, par sa présence, pouvoir sauver sa maison du pillage.

Pour son malheur, Nabelkof l'avait reconnu.

se battit, allant toujours au milieu du feu, le plus loin possible, pour ramasser nos blessés. C'est attesté par tout le monde. Que de faits il y aurait à citer ! que d'épisodes à raconter !

« Je m'arrête, Messieurs. Il y aurait à vous dire le courage des Frères sous la Commune, qui vint sitôt couvrir d'un voile lugubre ce qui aurait dû être la glorieuse fin d'une guerre malheureuse. Il y aurait à vous les montrer recueillant même à Belleville ou à Lonchamps les blessés des insurgés, mais bientôt persécutés, chassés par eux, arrêtés avec leurs élèves dans leur maison d'Issy et ailleurs, conduits à Mazas, au moment d'y périr, et, quand ils s'échappèrent, l'un d'eux, le Frère Justin, tué en sortant.

« Ce que j'ai dit, Messieurs, suffit à justifier le choix que nous avons fait de cet Institut des Frères des écoles chrétiennes pour lui décerner le prix si honorable de la ville de Boston. Les Frères sont presque tous enfants du peuple, et tous dévoués à l'éducation et au bien du peuple. Que toute justice leur soit rendue ! L'Académie sera heureuse de la leur rendre et ce prix qu'elle va leur décerner sera comme la croix d'honneur attachée au drapeau d'un régiment. »

LE BUDGET

DE L'EMPIRE ALLEMAND POUR 1873.

La *Reichsgesetzblatt*, publiée à Berlin le 27 juillet dernier, contient la loi sur le budget de l'empire allemand pour l'exercice 1873. Il se solde par une somme de 118 millions 840,489 thalers (422 millions 531,813 fr. 75 c.) en recettes et en dépenses :

Voici le relevé des dépenses :

	Thalers.
1° Chancellerie impériale....	639.698
2° Reichstag.....	62.291
3° Affaires étrangères.....	1.484.935
4° Armée de l'empire.....	90.565.494
5° Marine.....	4.550.407
6° Intérêts de la dette de l'empire.....	707.360
7° Cour des comptes.....	96.600
8° Tribunal supérieur de commerce de l'empire.....	84.700
9° Invalides de 1870-1871, pensions.....	12.313.981
extraordinaires.....	8.335.023

Somme égale.... 118.840.489

Parmi les dépenses comprises sous le n° 10, 350,000 thalers pour frais de la participation de l'empire à l'Exposition universelle de Vienne; 270,027 thalers pour acquisition du chemin de fer de Colmar à Munster (1^{er} versement); 392,592 thalers de subvention pour l'organisation d'institutions scientifiques près l'Université de Strasbourg; 500,000 thalers pour frais de fabrication de pièces d'or de l'empire; 1 million pour les établissements de marine à Wilhelmshaven; 3 millions 153,145 thalers pour la construction de navires de guerre et pour armement; 232,000 thalers (2^e versement)

— Scélérat, où est ton fils ? s'écria le sous-lieutenant.

— Il est parti, Votre Excellence.

— Ah ! il est parti ! Soldats, empoignez ce misérable et faites-le parler.

Aussitôt quatre hommes lièrent le vieillard sur un banc, le dépouillèrent de ses habits et le frappèrent cruellement.

— Où est ton fils ?

— Il est parti, murmura la victime.

— Fils de chienne, c'est moi qui te ferai parler, s'écria l'officier russe, en le frappant à son tour. Qu'on m'apporte une torche.

Un soldat ramassa un paquet de papier, le roula en corde et, après l'avoir imbibé d'huile, l'alluma à la lampe.

— Parleras-tu, maintenant ? fit l'officier en présentant le feu au visage de sa victime.

— Non, dit Abraham qui, en même temps, poussa un cri de douleur.

— Ne torturez pas mon père, me voici, dit une voix.

Et, se débarrassant des haillons qui le couvraient, Ruben se dressa dans l'angle du salon.

pour la construction d'une caserne destinée au détachement des torpilles à Wilhelmshaven; 300,000 thalers pour nouvelles lignes et stations télégraphiques; 57,700 thalers destinés à l'acquisition de bâtiments de service pour les stations télégraphiques à Berlin, Königsberg et Carlsruhe; 384,662 thalers consacrés à l'achat de bâtiments pour l'administration des postes à Berlin, Mayence et Carlsruhe.

Voici les principales recettes en chiffres ronds et en millions de thalers : Droits d'entrée et de sortie, 27.3; impôt sur le sucre de betterave, 12.3; impôt sur le sel, 10.4; impôt sur les eaux-de-vie, 10; impôt sur le malt, 3.6; droit de timbre des lettres de change, 1.3; excédant des produits des postes, 3.3; produit net des chemins de fer de l'empire en Alsace-Lorraine, 3.5; produit de l'indemnité de guerre française (pour pensions et allocations pour la marine), 14.3; cotisations matriculaires des différents États de l'empire, 24.6. Ces dernières se répartissent ainsi entre les 28 États : la Prusse fournit 11.1; la Bavière 5.5; le Wurtemberg 2; le grand-duché de Bade 1.5; la Saxe 1.2; l'Alsace-Lorraine 1.1; la Hesse 0.5, etc.

EMPRUNT NATIONAL DE 3 MILLIARDS.

On lit dans le *Journal officiel* :

Un avis inséré au *Journal officiel* du 4 août courant a fait connaître au public que l'attribution proportionnelle qui devait résulter du travail de répartition en cours se maintiendrait entre 7 1/2 et 8 p. 100.

Aujourd'hui, les bases de la répartition sont définitivement fixées.

En conséquence, le public est informé que la part proportionnelle attribuée à chaque souscripteur est de 7 fr. 88 p. 100 de la somme de rente souscrite.

Un avis ultérieur fera connaître la date à laquelle commencera l'échange des certificats contre les récépissés provisoires.

REVELATION SUR L'EMPRUNT.

Nous empruntons à un journal belge l'*Escaut*, les révélations qu'on va lire :

« Notre Belgique a souscrit de huit à neuf milliards, c'est-à-dire quinze fois le montant de votre capital de la dette du pays.

« Si notre versement avait été opéré en espèces, il ne resterait ni or ni argent ni billets dans le pays, car la circulation de la Banque nationale n'atteint pas 250 millions, et nous ne croyons pas qu'il existe dans le pays un milliard en espèces métalliques.

« Comment donc ont pu s'opérer cette effrayante souscription et ces versements colossaux ?

« On a admis, en France d'abord, puis dans les autres pays, le dépôt de titre comme garantie. Ceci permettait déjà à un rentier qui n'aurait pu souscrire que pour une somme égale, par exemple, au quart de son avoir, de demander, pour obtenir la prime, une somme équivalente à cinq ou six fois ce qu'il possédait déjà, puisque le versement ne

devait comprendre que 14 fr. 50 par 5 fr. de rente.

« Cette faculté était de nature à permettre une spéculation exagérée; mais le mode de versement par traites offrait des facilités bien plus grandes encore. Avec un pareil système, on ne peut vraiment s'étonner que d'une chose : c'est que l'emprunt n'ait pas été couvert deux cents fois.

« L'opération est des plus simples. Les banquiers, piqués d'amour-propre et désireux d'obtenir les plus belles souscriptions, permettaient à de gros spéculateurs de verser au moyen de traites sur un correspondant.

« Le correspondant A, résidant par exemple à Bruxelles, tirait pour quelques millions sur son correspondant B, qui habitait Anvers.

« Le correspondant B faisait, de son côté, une traite d'égale valeur sur le correspondant A.

« Ces traites étaient admises comme argent, tant à Bruxelles qu'à Anvers. Le même système s'est du reste pratiqué partout.

« Ces grands spéculateurs s'étant ainsi assurés sans frais une portion quelconque du futur emprunt, vendaient à la Bourse le résultat de leur souscription.

« L'opération n'exigeait aucun capital et était de la plus parfaite sécurité, puisque, quelle que fût la répartition, la vente était opérée avec un bénéfice plus ou moins considérable.

« Le bénéfice encaissé, l'on se restituera mutuellement les traites et le tour sera fait.

Chronique Politique.

On annonce que M. Thiers vient aujourd'hui à Paris pour présider le conseil des ministres, qui se réunira au palais de l'Élysée.

Le chef de l'État couchera à Paris, et retournera le lendemain à Trouville pour y continuer sa villégiature.

M. Victor Hugo, sa belle-fille et ses deux petits-enfants, sont arrivés hier à Guernesey, venant de Jersey.

M. le ministre des finances partira pour Tarbes lundi 12 courant. — L'intérim du portefeuille sera tenu par M. Teisserenc de

On lit dans le *Constitutionnel* :

Le bruit s'accrédite que, à la rentrée des vacances parlementaires, le centre gauche déposera une proposition de constitution définitive pour la France, on dit même un projet de constitution auquel le Président de la République aurait donné son approbation.

Le *Figaro* apprend qu'une décision a été prise hier au ministère des finances, relativement à la répartition de l'Emprunt. Le chiffre de cette répartition est définitivement fixé à 7 80 pour cent, plus une fraction.

maison, rugit Svinin : il faut un exemple.

Quand les soldats quittèrent la mesure du vieux colporteur, tout était brisé, déchiré, saccagé, et, sur son banc de torture, le vieillard, auquel on avait affreusement brûlé la barbe, les cheveux, la paume des mains et la plante des pieds, râlait près du cadavre à demi-nu de celle que, la veille, on appelait la belle Noémi.

C'était une vengeance à la russe.

Muller avait vu les ennemis de la Pologne à l'œuvre, il n'y avait plus d'espoir à conserver, le moment était arrivé.

Quatre heures venaient de sonner, et le recrutement touchait à sa fin, quand, avec Svinin, il déboucha sur la place aux Herbes. Le cosaque n'était pas de retour.

— Ça, dit le général, à présent que la chasse est finie, si nous allions nous chauffer ?

— Avec votre permission, Excellence, je préfère me promener encore; seulement, j'aurais besoin du mot de passe.

— Paskiévitich et Sibérie, répondit le général, ne l'oubliez pas, on pourrait encore vous enrôler volontairement, mon cher.

— Merci, général, au revoir.

LE MOUVEMENT PRÉFECTORAL.

Par décret du président de la République, daté de Trouville le 9 août 1872, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur,

M. Limbourg, préfet de l'Hérault, est nommé préfet du département des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. de Kératry, dont la démission est acceptée.

M. Cantonnet, préfet des Pyrénées-Orientales, est nommé préfet du département du Rhône, en remplacement de M. Pascal, nommé conseiller d'État.

M. Dauzon, préfet de la Corse, est nommé préfet du département de l'Hérault, en remplacement de M. Limbourg, nommé préfet des Bouches-du-Rhône.

M. Daunassans, sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes, est nommé préfet du département de la Corse, en remplacement de M. Dauzon.

M. Babaud-Larivière est nommé préfet des Pyrénées-Orientales, en remplacement de M. Cantonnet, nommé préfet du Rhône.

M. Albert Le Gay, préfet d'Eure-et-Loir, est nommé préfet du département de Meurthe-et-Moselle, en remplacement de M. de Montesquiou, nommé conseiller d'État.

M. de Perthuis, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Omer, est nommé préfet du département d'Eure-et-Loir, en remplacement de M. Albert Le Gay.

M. Olivier Ritt est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Omer, en remplacement de M. de Perthuis.

Tout était prêt, dit la *Patrie*, la dernière épreuve corrigée, et le bon à tirer allait être donné. — nous parlons du manifeste de la gauche radicale, — lorsque... l'on s'est ravisé. Or, c'est M. Gambetta.

« La dissolution quand même ! La discussion toujours ! s'est-il écrié; mais ne nous pressons-nous pas un peu trop, messieurs, de la demander ? »

En deux mots, M. Gambetta aurait exprimé l'avis qu'il y aurait lieu d'ajouter la campagne.

On se perd en conjectures sur les motifs d'une telle temporisation, laquelle, dit-on, n'a pas laissé de paraître fort singulière à quelques-uns.

Résultat net : on se réunira de nouveau pour couler à fond la question.

Le fait est que le parti radical vient de renoncer subitement à continuer sa campagne en province pour la dissolution de l'Assemblée. Aujourd'hui le parti fait volte-face. Le mot d'ordre est complètement changé, et les banquets, les discours et la polémique ne porteront plus maintenant que sur le retour du gouvernement à Paris.

Les adresses qui vont arriver au Président ne lui demanderont désormais que cette petite concession.

(*Courrier de France.*)

— A dimanche, vous savez, il y a bal chez le gouverneur.

— Oui, oui, je le sais, bonne nuit, Excellence !

— Au revoir, mon cher, et n'attrapez pas un rhume.

Au coin de la place, Narbut attacha son cheval, et monta à son appartement, il décrocha le tableau suspendu près de son lit, en arracha l'or et les pierreries, détacha l'image de la Vierge sainte qu'il cacha sur sa poitrine, puis il prit sa carabine, redescendit, et s'élançant sur son cheval, il prit au trot la direction du faubourg de Krakovie. La maison du goral Stiépan était ouverte; il appela, personne ne répondit. Alors, après un moment d'attente, le cavalier poursuivit son chemin et sortit par la porte de Krakovie.

— Qui vive ! cria la sentinelle.

— Paskiévitich et Sibérie, répondit le voyageur, en s'éloignant sans tourner la tête.

(*La suite au prochain numéro.*)

Tant à la frontière qu'à Paris et dans les principaux centres de population, on prend en ce moment, par l'ordre du ministre de l'intérieur, les mesures les plus sévères contre l'introduction et le colportage de publications anarchiques qui se répandent clandestinement à profusion.

Les rapports de police constatent que ces libelles, prêchant le retour de la Commune, sont lus principalement en petit comité dans les cabarets de la banlieue et dans les crémeries.

On parle d'une enquête et même de procès qui seraient sur le point d'être intentés au ministre des finances par des banquiers français, à propos de certains abus commis en faveur des banquiers étrangers dans l'Emprunt. Nous croyons à l'enquête, car elle est commencée; nous ne croyons pas aux procès.

Samedi, a eu lieu à une heure l'installation du conseil d'État, sous la présidence de M. Dufaure, garde des sceaux.

La séance a été ouverte par un discours de M. Dufaure, suivi d'une réponse très-remarquable et pleine de précision de M. Odilon Barrot, vice-président.

Après ces deux discours, le conseil a procédé à la formation des sections.

Un des premiers soins du conseil d'État sera de s'occuper de la rédaction de son règlement intérieur.

Informations militaires.

Le général de Montaudon a quitté hier, 40 août, le lycée de La Flèche, après avoir passé dans la semaine l'inspection générale de ce bel établissement et après avoir présidé à la distribution des prix.

Le général a paru très-satisfait des résultats obtenus pendant l'année 1872. On sait qu'il avait été précédé à La Flèche par le ministre de la guerre, qui avait tenu à se rendre compte de ce qu'il y avait pour améliorer cette pépinière de nos jeunes officiers où l'éducation est donnée aux fils de nos anciens officiers, à leurs orphelins surtout.

Il paraît positif que l'intention du ministre est de porter, à la rentrée des classes au commencement d'octobre, le nombre des élèves à cinq cents.

M. le général de Ladmirault va prendre un congé de quelques jours, qu'il ira passer à Langrune.

C'est M. le général Douay qui fera l'intérim du gouverneur de Paris.

On écrit de Versailles, 40 août :

Les travaux signalés à Belfort sont de simples travaux de réparation rendus nécessaires par le séjour d'un an environ que les Allemands doivent encore y faire, en conséquence des clauses de la dernière convention.

Chronique de l'Ouest

CHRONIQUE LOCALE

Nous avons fait remarquer déjà que le conseil municipal de Saumur ne met pas toujours des formes polies dans ses actes lorsqu'il s'agit des institutions ou des congrégations religieuses. Tout récemment encore, nous exprimions le regret d'avoir entendu le premier magistrat de la cité prononcer cette phrase en plein conseil : « Le collège de Saumur n'a rien à redouter de la concurrence que » lui prépare le cléricisme. » Nous trouvons au moins étrange que M. le maire essayât de jeter ainsi une sorte de discrédit sur une institution dont ses administrés ne pourront manquer de profiter. Le collège communal et le collège libre, faisant de part et d'autre tous leurs efforts pour l'emporter dans la lutte : la concurrence, ainsi qu'il arrive dans toutes les villes où deux maisons d'éducation sont en présence, ne pourra qu'élever davantage le niveau des études.

Or, comme le devoir d'un maire n'est pas de soutenir exclusivement tel ou tel établissement d'éducation, mais plutôt de veiller à ce que l'instruction soit largement distribuée à tous ses concitoyens, il nous semblerait plus juste qu'il encou-

rageât l'initiative privée ou tout au moins qu'il ne fit pas ainsi la guerre à un établissement dont on ne peut que tirer profit.

M. le maire de Saumur n'est point de notre avis; aussi n'approuve-t-il point le nouveau projet de loi sur l'instruction, qui proclame la liberté de l'enseignement, confie le droit de choisir l'instituteur aux pères de famille et met en usage les *bons d'école*. C'est du moins ce qu'il a déclaré samedi dernier à la distribution des prix du collège communal, dans un discours que nous nous permettrons de qualifier de regrettable.

Dès le commencement, il faut tout dire, M. le Maire eut soin de prévenir ses auditeurs qu'il ne lui était pas donné de « parler le grand langage. » Mais on a trouvé que sans « parler le grand langage, » M. le maire aurait pu ne pas employer, vis-à-vis du nouveau collège, des termes comme ceux-ci, par exemple :

« Quelques-uns ont cru le collège menacé parce qu'à ses pieds s'élève un établissement rival, » presque un monument, déjà baptisé, dit-on, du nom de pensionnat Saint-Louis. On pourrait croire, en effet, dit-il encore, que, sous l'invocation de ce nom, on eût songé à organiser une sorte de croisade, mais je ne vois pas d'infidèles à combattre, car vous n'êtes pas des infidèles, » Messieurs de l'Université, vous qui, dès le seuil des études, mettez l'histoire sacrée aux mains de vos élèves, vous qui leur faites réciter chaque jour les versets des évangiles, et traduire Rollin jusqu'à ce qu'ils puissent se pénétrer des grandes pensées des pères de l'Église; vous qui les intéressez dès l'enfance par les récits de Fénelon pour leur faire admirer plus tard la sublime éloquence des Massillon, des Bourdaloue et des Bossuet.... »

Mais, M. le maire, il ne s'agit nullement de sainte croisade, comme vous le voyez, puisqu'il n'y a pas d'infidèles. Il n'y a d'ailleurs rien à craindre, puisque l'enseignement donné dans les collèges de l'Université est très-religieux : il ne sera certainement pas autre dans le collège Saint-Louis.

L'Université, dit plus loin M. le maire, pêche même peut-être par trop de fidélité aux anciennes méthodes des Jésuites. Cette fois, le reproche tombe à juste, et je me demande pourquoi l'Université s'empare de la méthode des Jésuites, méthode fort mauvaise apparemment, puisque les résultats des examens sont pour les élèves de ces religieux ordinairement nuls. (Aux derniers examens de Saint-Cyr, par exemple, les Jésuites de la rue des Postes avaient présenté 117 élèves, 102 ont été reçus.) Il est vrai que ces mêmes Jésuites ont été chassés de France en 1762, comme le dit M. le Maire, qui d'ailleurs n'a pas qu'un reproche à faire aux membres de l'Université; il en a bien d'autres, et il est enchanté de trouver un moment si opportun pour exprimer ses idées. Songez donc, devant les élèves ! il n'y a rien de tel pour relever l'autorité des maîtres, M. le Maire le sait, et il use largement de l'occasion qui lui est donnée.

Nous ne discuterons pas les opinions que peut avoir M. le Maire sur l'enseignement; chacun peut avoir les sciences bonnes ou mauvaises. Il lui est donc permis de croire, par exemple, que le latin et le grec ne doivent s'apprendre que lorsqu'on connaît suffisamment le français; il lui est permis de trouver l'enseignement secondaire spécial excellent dès lors qu'il est prouvé que les élèves « sont munis par de solides études morales et économiques contre les séductions des doctrines subversives. »

Nous sommes même très-heureux de prendre note en passant d'une déclaration toute spontanée dans laquelle M. le maire apprend que les réformes proposées par lui « ne tendent pas, croyez-le bien, » à bannir l'enseignement de la morale et de la religion. »

Nous nous permettrons toutefois, à notre tour, de demander s'il était bien convenable de blâmer, en présence des enfants, un système qu'on leur appliquera pendant dix longs mois, et de leur dire ainsi : « Un peu moins de mot à mot, beaucoup moins de thème, pas du tout de vers latins, n'est-ce pas, mes jeunes amis, que vous vous accommoderiez assez de ce régime? » M. Michel Bréal, dans sa brochure sur l'Enseignement, pouvait en dire autant; mais cet ouvrage n'a pas chance de tomber entre les mains des élèves; il n'a pas été fait pour eux. C'est une question d'à-propos. Ne voit-on pas quelles conséquences pourraient avoir des paroles aussi imprudentes, si les élèves voulaient s'en prévaloir dans le cours de l'année scolaire !

Nous demandons encore s'il convenait à M. le maire de Saumur de parler en termes semblables d'une institution rivale, qui n'a que le tort d'être due à l'initiative des catholiques, et d'insulter par là

au clergé qui se trouvait à la séance et aux autorités du Collège communal qui l'y avaient invité ?

Saumur, le 13 août 1872.

Monsieur le Rédacteur,

Messieurs les membres des fabriques de la ville de Saumur vous prient de reproduire la note suivante, adressée à M. le Maire de la ville de Saumur :

« Les membres, soussignés, des quatre fabriques de la ville de Saumur, réunis au presbytère de Saint-Pierre, en vertu d'une autorisation de M^{gr} l'Évêque d'Angers, déclarent s'associer à l'énergique protestation contenue dans la lettre de MM. les Curés à M. le Maire, en date du 7 courant.

« Ils déclarent, en outre, que le conseil municipal ayant tranché, seul et sans consulter les parties intéressées, une question des plus graves, ils présenteront les explications et pièces justificatives directement à l'autorité supérieure qui sera appelée à donner la solution définitive.

» Délibéré en séance le 12 août 1862.

» H. DELAVAU, président,

» Chasseloup de Chatillon, Besson, Lizé, Cocard, Chedeau, C. Trouillard, Jagot-Gravier, A. Mollet, Delaunay, Charbonneau-Caillère, F. Ferbu, J.-C. Poisson, Léon Mayaud, U.-V. Mesnet, Lehou-Daudet, Godet, C. Cornilleau, Millocheau, Palustre, secrétaire. »

M^{lle} Estelle Perrichon, élève des Dames de Saint-André, à Saumur, vient d'obtenir un brevet de capacité.

Les audiences de vacations du tribunal de commerce de Saumur sont fixées ainsi qu'il suit :

1^{re} audience, vendredi 13 septembre 1872;

2^e — vendredi 27 septembre 1872;

3^e — vendredi 11 octobre 1872;

4^e — vendredi 25 octobre 1872;

La première audience après vacation est fixée au lundi 4 novembre 1872.

Le greffier du Tribunal,
CH. PITON.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 31 juillet.

NAISSANCES.

Le 1^{er}, Henri Péan, au Petit-Puy. — Le 2, Léonie Bouilleau, Grand'Rue. — Eugène Rabouan, rue de la Tonnelle. — Mathilde-Marguerite Kléber, rue d'Orléans. — Le 3, Louis Béatrix, rue de la Visitation. — Henri-Antoine Portmann, rue Saint-Nicolas. — Le 7, Marie-Louise Tenneguin, quai de Limoges. — Marcel-Pierre Roussel, rue de la Tonnelle. — Le 8, Camille-Charles Carpentier, rue du Petit-Pré. — Le 12, Octavie-Marie Mongie, rue du Petit-Pré. — Marguerite Barbier, à l'Hospice. — Edouard-Fridolin Hans, Grand'Rue. — Le 13, Léon Dédé, rue de Fenet. — Marie Lemoine, à l'Hospice. — Le 14, Paul-Eugène Alexandre, rue de la Visitation. — Le 15, Henri-François Grimaud, rue Courcouronne. — Le 16, Eugène-Alphonse Decobert, rue Daillé. — Louis-Camille Flavigny, rue Saint-Nicolas. — Le 17, Félix-Louis-Henri Joyeux, à l'École de cavalerie. — Marie-Clémentine Bouvet, rue de la Basse-Ile. — Le 19, Anna-Ernestine Bouget, rue de la Visitation. — Le 24, Marguerite-Jeanne Dervulf, rue Brault. — Alfred-Gabriel Perrault, rue des Capucins. — Le 26, Fernande-Eugénie Robineau, place de la Bilange. — Maurice-Etienne Dutour, rue du Portail-Louis. — Le 27, Louis Mistouflet, rue de la Basse-Ile. — Le 30, Léonce Cibron, rue de Fenet. — Charlotte-Marthe Girard, place du Petit-Thouars. — Léon Rousse, rue Royale. — Le 31, Gabrielle-Henriette Saunier, rue Saint-Nicolas.

MARIAGES.

Le 1^{er}, René Bataillon, cultivateur, veuf, et Anne Paré, journalière, veuve, tous deux de Saumur. — Auguste-Adolphe Paumier, domestique, et Félicité-Anne-Françoise Renard, domestique, tous deux de Saumur.

Le 2, Alexis-Samuel Tézé, tailleur de pierres, et Marie-Louise Begault, domestique, tous deux de Saumur.

Le 8, René-Louis Vital, cultivateur, de Saint-Lambert, et Eugénie Nau, sans profession, de Saumur. — François-Joseph Waller, domestique, et Marie-Angèle Favier-Regoux, domestique, tous deux de Saumur. — René-Félix Tortu, de Villebernier, et Camille Robin, sans profession, de Saumur. — Désiré Mascarel, employé des lignes télégraphiques, et Virginie-Louise Meslet, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 10, Louis-Hippolyte Anne, employé de rou-

lage, et Victoire Souris, domestique, tous deux de Saumur.

Le 20, Emile Taillebois, serrurier, et Marie-Zoline Turpault, sans profession, veuve, tous deux de Saumur.

Le 22, Ernest-Louis Mignon, négociant, d'Amboise, et Angèle-Marie-Ernestine Grellet, sans profession, de Saumur. — René Dauzon, tailleur de pierres, et Jeanne-Marie-Louise Gasnier, sans profession, veuve, tous deux de Saumur.

Le 23, Joseph Lamy, journalier, et Eugénie-Louise Guyard, chapeletière, tous deux de Saumur. — Eugène Piton, sculpteur sur ivoire, et Adélaïde Victorine Noyrot, lingère, tous deux de Saumur.

Le 29, Jean Cesbron, sabotier, et Eugénie-Alexandrine Mougaut, sans profession, veuve, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 3, Henri-Louis Machel, 1 an, rue de l'Ermitage. — Cailleau, mort né, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Le 7, Victor Herveley, cavalier de remonte, 45 ans, à l'Hôpital militaire. — René Huberdeau, aubergiste, 59 ans, à l'Hospice. — Le 11, Adèle Briau, 6 mois, Grand'Rue. — Auguste-Emmanuel Tricher, terrassier, 18 ans, à l'Hospice. — Le 14, Marie Cordé, sans profession, épouse Antoine-Jean Lépine, 67 ans, rue du Petit-Maure. — Louise-Jeanne Langlois, sans profession, à l'Hospice. — Marie Gallé, couturière, 28 ans, à l'Hospice. — Le 15, Louis Pommerais, chapeletier, 32 ans, rue de Fenet. — Le 18, Paul-François Delanoue, retraité, 81 ans, route de Varrains. — Le 19, Jeanne Refour, 21 mois, montée du Fort. — Le 20, Jean-Charles Normand, 9 mois, rue des Capucins. — Le 22, Marie Leroi, sans profession, veuve Nicolas Guiocheau, 81 ans, à Beaulieu. — Le 25, Reine Rosny, domestique, 20 ans, à l'Hospice. — Le 26, Marie Vergne, colporteuse, 76 ans, veuve Joseph Espinasse, à l'Hospice. — Anne Souillet, rentière, 72 ans, veuve Jean-René Girault, route de Varrains. — Le 27, Joséphine Pierre, sans profession, épouse Joseph Auger, 28 ans, rue Royale. — Virginie Saulais, sans profession, épouse André Morancé, 37 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Le 28, Jean Garreau, armurier, 20 ans, à l'Hospice. — Le 29, Théodore Godard, sans profession, 56 ans, rue d'Orléans. — Mathilde-Marguerite Kléber, 1 mois, rue de la Visitation. — Marie Renault, journalière, veuve François Fournier, 65 ans, Grand'Rue. — Le 30, Gustave Hublet, 6 mois, à l'Hospice.

Bulletin commercial et agricole.

RICHELIEU. — Marché du 5 août.

Froment, l'hect., 19 fr. — Seigle, 11 fr. — Orge, 9 50. — Avoine, 8 fr. — Pommes de terre, 6 fr. l'hect. — Haric. de Soissons, 40 fr. l'hect. — Foin, les 100 kil., 5 fr. — Luzerne, les 100 kil., 5 fr. — Paille de froment, 4 50. — Paille de seigle, 4 fr. — Bœuf, le kil. 1 80. — Veau, le kil., 1 85. — Mouton, le kil., 1 90. — Porc, le kil., 1 60. — Œufs (la douzaine), 85 c. — Poulets, la paire, 2 50. — Canards, id., 3 fr. — Beurre, le kilo, 2 20.

BOURGUIL. — Marché du 6 août.

Froment, l'hect., 19 fr. — Seigle, 11 fr. — Orge, 9 fr. — Avoine, 8 fr. — Bœuf, le kil., 1 40. — Veau, 1 60. — Mouton, 1 80. — Porc, 1 40. — Œufs, 65 c. la douzaine. — Poulets, 5 50 la paire. — Beurre, le kil., 2 fr.

BRISSAC. — Marché du 8 août.

Froment, l'hect. (77 kilog.), 20 à 20 25. — Seigles (l'hect. de 75 kil.), 11. — Orges (l'hect. de 65 kil.), 9 à 10. — Avoines (l'hect. de 50 kil.), 7 à 7 75. — Chanvres de filature, 112 fr. — Vins blancs, 1^{re} qual. (230 lit.), 40 à 50 fr. — Coleaux du Layon, de Fayé et de Beaulieu (230 litres), 50 à 65 fr. — Petits vins rouges (230 lit.), 24 à 28 fr. — Vins rouges, 1^{re} qualité (230 lit.), 50 fr. — Vins rouges (230 lit.), point cuvé, de 22 à 24 fr. — Vins blancs (230 lit.), de 30 à 32 fr. — Foin (la charretée de 1,050 kil.), 45 à 60. — Paille (les 1,050 kil.), 30 à 40. — Chanvres à cordage (les 100 kil.), 110 à 115 fr. — Lins (les 100 kil.), 90 à 100 fr. — Volailles, 2 25 à 3 fr. 50 la couple. — Œufs, la douzaine, 90 c. — Beurre, 95 c. le demi-kil.

ANGERS, marché du 10 août 1872.

Froment, 1^{er} qté, 20 25 ; 2^e, 19 25. — Seigle, 9 f. — Orge, 9 50. — Avoine (grosse), 8 50, (meune), 8 f. — Fevettes, 37 50. — Pommes de terre, 7 50. — Foin, 1^{er} qté, 5 50 le quintal métrique ; 2^e, 4 50. — Paille de froment, 4 20 ; de seigle, 4 20. — Beurre, 2 20 le kilo. — Lard, 1 75. — Œufs, 0 85 la douzaine. — Chanvre, 1^{er} qté, 8 50 les 6 k. 500 ; 2^e, 7 50. — Lin, 6 50. — Poulets, 5 50 la couple. — Chapons, 7 50.

ANGLETERRE.

Bristol, le 8 août 1872.

Depuis notre dernière nous avons eu une semaine de temps très-variables, et on rapporte que des orages de pluie ont été fréquents sur plusieurs points de notre contrée, lesquels nuisent beaucoup à la rentrée de nos grains. Ceci, ainsi que les rapports défavorables de France, a eu l'effet de donner beaucoup de fermeté aux cours de tous les grains, et malgré les grandes importations de Froments, il faut que nous les cotions 1/- par quartier en hausse. Nous nous attendons à ce qu'on fera beaucoup d'affaires sur les froments nouveaux français, quand les expéditeurs seront en position de nous faire des offres sur échantillons.

Les Orges sont fermes, les stocks en magasin, s'ils étaient en bon état, vaudraient tout-à-fait les dix derniers, et nous croyons qu'il y aura une

grande demande pour la nouvelle récolte d'Orges, dont nous serons contents de recevoir des échantillons aussitôt qu'ils seront prêts.

A notre marché d'aujourd'hui, la hausse que nous avons cotée ci-dessus, a été confirmée. Froments et Mais sont 1/- par quartier en hausse ; Orges et Farines 6d. plus chère ; Avoines sans changement. Voici nos prix réduits en monnaie française :

Table with 2 columns: Product name and Price per 100 kilos. Includes items like Blés d'Amérique d'hiver, Orges d'Angleterre pour maltage, etc.

WHITE et GARDINER, Négociants Commissionnaires et Importateurs.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalésière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies,

gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 30 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques ; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Balance, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

57, rue Taibout, à Paris.

Opérations de Bourse au comptant et à terme. — Paiement immédiat de tous coupons. — Prêts et avances sur titres français et étrangers à des conditions exceptionnelles. — Ouverture de Crédit sur garanties mobilières, et escompte du papier de commerce.

En présence de la nouvelle loi, tous les titres étrangers (autrichiens, espagnols, italiens, ottomans, etc., etc.) existant en France, étant soumis, sous peine d'amende, à un impôt supplémentaire, la Société se charge de faire régulariser toutes ces valeurs ; et, en présence aussi des charges sans cesse plus lourdes imposées par les gouvernements étrangers, elle se fait un devoir d'indiquer les arbitrages les plus avantageux avec les valeurs françaises.

Arbitrage exceptionnel pour les valeurs sans produit ou d'une négociation difficile et reconstituant pour les porteurs l'intégralité de leurs revenus.

Le président du conseil d'administration, LEFEBVRE-DURUFLÉ, G. O. *

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Etudes de M^{rs} LABICHE, avoué à Saumur, et de M^{rs} LE BLAYE, notaire en la même ville.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UNE MAISON AVEC JARDIN ET CAVES ET DE TERRES LABOURABLES, BOIS ET PRÉS

Le tout sis dans les communes de Saint-Cyr-en-Bourg, Artannes, Brézé et Distré, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche 8 septembre 1872, à midi, par le ministère de M^{rs} LE BLAYE, notaire à Saumur, pour les biens sis à Distré et à Artannes, à la Mairie de Distré, et le 15 septembre 1872, à midi, à la Mairie de Saint-Cyr, pour les biens sis à Saint-Cyr et à Brézé.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 13 juillet 1872, enregistré et signifié à avoué ; Et aux requêtes, poursuite et diligence :

1^o Du sieur Antoine Dovalle, garde-champêtre de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, y demeurant ;

2^o De dame Clémentine Dovalle, épouse du sieur Henri Graveleau, cultivateur, et de ce dernier, tant en son nom personnel que pour autoriser son épouse, demeurant ensemble aux Ulmes ;

3^o De dame Marie Dovalle, veuve du sieur Jean David, cultivatrice, demeurant aux Ulmes ;

Ayant tous pour avoué M^{rs} Labiche, exerçant près ledit tribunal, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 19 ;

Et en présence : 1^o De la fabrique de la paroisse de Saint-Nicolas de Saumur, représentée par M. Léon Besson, propriétaire à Saumur, président du conseil de ladite fabrique ;

2^o Du sieur Clément-Jean Graveleau, employé à l'octroi de Saumur, demeurant à Saumur, agissant comme tuteur de Jules Dovalle, interdit et placé à l'hospice des aliénés de Sainte-Gemmes ;

3^o Ayant, le sieur Graveleau, ses qualités, M^{rs} Labiche pour avoué ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, à l'adjudication publique, par le ministère dudit M^{rs} Le Blaye, notaire, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION.

Biens situés commune de Saint-Cyr-en-Bourg. PREMIER LOT. Une maison, au lieu dit la Palaine,

numéros 1869 et 1870 du plan cadastral, section C, composée d'une chambre à cheminée, avec grenier au-dessus couvert d'ardoises, un cabinet situé dans l'angle, au couchant de la cour, petit jardin contenant quatre ares, caves, dans l'une desquelles il y a un pressoir dégrainé de ses ustensiles ; une autre cave, dans laquelle il y a un four, cave servant à mettre le vin, cave perrière et petits caveaux, le tout se tenant, joignant au levant M. Gigot, et des autres parts des chemins.

Mise à prix... 1,200 fr.

DEUXIÈME LOT. Deux hectares 34 ares, déduction faite de la portion occupée par le chemin vicinal n° 60 de Saint-Cyr à Fontevault, de bois taillis et landes, à l'Ormeau-des-Taillies, n° 404, section E, joignant au nord l'ancien chemin de Saint-Cyr à Fontevault, au levant la veuve Roger, au midi M. Gigot, et au couchant Richard-Pirouneau.

Mise à prix... 800

BIENS SIS COMMUNE DE DISTRÉ. TROISIÈME LOT. Quarante quatre ares 99 centiares de terre, de forme irrégulière, au Carrefour-Biton ou la Peruche, n° 418 et 421, section L, joignant au nord le chemin de Chétigné aux Ulmes, au levant la veuve Bazille et Pierre Milon, au midi Pierre Milon, au couchant le même et Bazille-Gâteau.

Mise à prix... 1,000

QUATRIÈME LOT. Soixante-seize ares 20 centiares de terre, en forme de hache, aux Carreaux-de-Prele, n° 865 et 866, section K, joignant au nord Beaumont-Alleau, au levant Benoist-Motelle, au midi Hubert, au couchant la route.

Mise à prix... 1,500

CINQUIÈME LOT. Seize ares 50 centiares de terre, à la Maillé, portant le n° 157, section K, joignant au nord Bazille, au levant un chemin d'exploitation, au midi et au nord M. de Wall.

Mise à prix... 300

SIXIÈME LOT. Quatre-vingt quatre ares de terre, à la Roche, n° 318 de la section L, joignant au nord Gagneux, Charpy et autres, au levant les héritiers Bulleau, au midi le chemin des Ulmes à Chétigné, au couchant Bodineau, Herbault et autres.

Mise à prix... 1,600

SEPTIÈME LOT. Cinquante-cinq ares de terre, à la Bonde ou Ca-

A reporter. 6,400

Report. 6,400 rabin, n° 602, section L, joignant au nord Douet et Albert, au levant Bazille, au midi Landreau-Gaspault et autres, au couchant le chemin de la Bonde.

Mise à prix... 1,200

HUITIÈME LOT. Vingt-trois ares 40 centiares de terre, aux Carreaux, n° 721 de la section K, joignant au nord Beaumont, au levant Chanlouineau, au midi Touron-Simon et au couchant Bodineau.

Mise à prix... 480

NEUVIÈME LOT. Cinquante-et-un ares 60 centiares de terre, à Prele, n° 90 de la section K, joignant au nord Babin Barreau, au levant le marais de Distré, au midi la veuve Dubray Bazille et au couchant le chemin de Chétigné à Rou-Marson.

Mise à prix... 1,500

DIXIÈME LOT. Trente-neuf ares 16 centiares de terre, n° 176 et portion du n° 153, section K, joignant au nord, au levant et au midi M. de Wall et au couchant un chemin d'exploitation.

Mise à prix... 800

BIENS SITUÉS COMMUNE D'ARTANNES. ONZIÈME LOT. Onze ares de pré, dans la prairie de la Motte, au lieu dit la Planche-de-Rougeville ou Nid-aux-Râles ; joignant au levant Mahou et les héritiers Mesnet, au midi M. Agnès, au couchant Beaumont.

Mise à prix... 300

DOUZIÈME LOT. Cinq ares de pré, dans la même prairie et au même lieu, joignant au midi les héritiers de Louis Simon, au couchant la Charaise.

Mise à prix... 100

COMMUNE DE BRÉZÉ. TREIZIÈME LOT. Trente-trois ares de terre en friche, situés aux caves de la Chèvrerie, joignant au nord divers, au levant Ligron, au midi Gouzy-Richard et au couchant Brenezé.

Mise à prix... 150

Total des mises à prix. 10,430 fr. S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^{rs} LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^{rs} LABICHE, avoué poursuivant ;

3^o A M^{rs} CHEDEAU, avoué co-licitant ;

4^o A M. Léon Besson, propriétaire à Saumur, place Maupassant. Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le 10 août 1872. LABICHE.

Enregistré à Saumur le août 1872. Reçu 1 franc 80 centimes, dixièmes compris. (413) Signé : ROBERT.

Etude de M^{rs} GUERET, notaire à Brain.

AFFERMEMENT DE LA CHASSE

Sur les Communs de La Breille.

Le Maire de La Breille donne avis que le dimanche 25 août 1872, à deux heures après midi, à la Mairie de La Breille, par le ministère de M^{rs} GUERET, il sera procédé à l'affermement du droit de chasse sur les landes et bois de ladite commune, contenant 125 hectares.

La mise à prix est fixée à 50 francs. Pour tous renseignements, s'adresser à M^{rs} GUERET, notaire à Brain, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^{rs} MÉHOUS, notaire à Saumur.

GRANDE VENTE DE MOBILIER

10,000 BOUTEILLES DE VIN BLANC

Provenant du clos de la Perrière, commune de Saint-Cyr-en-Bourg,

Premier cru des Coteaux de Saumur.

En vertu d'autorisation judiciaire, M^{rs} MÉHOUS, notaire à Saumur, procédera, le dimanche 8 septembre 1871, et jours suivants, s'il y a lieu, à la vente aux enchères publiques du mobilier qui garnit les logements de la propriété de la Perrière, commune de Saint-Cyr.

On vendra : Lits, couettes, matelas, oreillers, meubles et objets de ménage,

Et environ 10,000 bouteilles de vin blanc de Saint-Cyr, provenant des récoltes des meilleures années.

On paiera comptant, plus 6 0/0.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^{rs} MÉHOUS, notaire.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission-Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Étranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Étrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Boredeaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste Pour la réponse.)

(333)

Certifié par l'imprimeur soussigné.